

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE COUBRON

**Date de convocation**  
3 avril 2026

**Date d'affichage**  
3 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Pouvoirs

Votants

**L'an deux mil vingt-six,**

**Le 16 avril à 17 heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Président du CCAS.

**Etaient présents :**

Mme Martine BOUVET, maire-adjointe,  
M. Jean-Yves CONNAN, maire-adjoint,  
Mme Brigitte CHIRAS, conseillère municipale,  
Mmes, Denise AZOUGARH, Josiane GARCIA, Régine AMICE, Claudine POLIPOWSKI,  
représentantes des associations, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés représentés par:**

M. Ludovic TORO, président du CCAS donne pouvoir à Mme Martine BOUVET, maire-adjointe;  
Mme Isabelle GOMES, conseillère municipale donne pouvoir à M. Jean-Yves CONNAN

**Secrétaire de séance :**

M. Jean-Yves CONNAN, maire-adjoint

**Objet :**

**AFFECTATION DÉFINITIVE  
DU RÉSULTAT 2025 CCAS.**

**Note explicative de synthèse**

L'affectation du résultat est une décision budgétaire permettant de reprendre les soldes de l'année N-1 dans l'exercice en cours.

**Vote :**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Compte Financier Unique 2025 dressé par l'ordonnateur et le comptable étant un document unique avec une concordance des résultats, le CCAS est donc en mesure d'affecter de manière définitive le résultat 2025 afin de permettre une reprise des résultats dans le Budget 2026.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'ex. 2025	2 404,21	2 128,21	-276,00
	Résultats antérieurs reportés			3 276,00
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>3 000,00</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'ex. 2025	0,00	0,00	0,00
	Résultats antérieurs reportés			16 513,83
	<b>Solde global d'exécution (ligne 001 du BP 2025 RI)</b>			<b>16 513,83</b>
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement (RAR repris dans BP 2026)	0,00	0,00	0,00
<b>Résultats cumulés au 31/12/2025 (y compris RAR en Invt)</b>				<b>19 513,83</b>
Reprise anticipée 2025 du résultat de la section de fonctionnement	<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>			<b>3 000,00</b>
	Prévision d'affectation en réserve (recette investissement compte 1068)			
	Report en fonctionnement (recettes fonctionnement ligne 002 du BP 2026 RF)			<b>3 000,00</b>

La section d'investissement ayant un solde positif, il est donc proposé au Conseil d'Administration d'appliquer les dispositions de l'article R2311-5 en maintenant la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de **3 000,00 €**, en section de fonctionnement.

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	<b>3 000,00</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	<b>16 513,83</b>
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	<b>0,00</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>0,00</b>
Couverture du besoin de financement 2025 (compte 1068)	<b>0,00</b>
<b>Solde du résultat de fonctionnement</b>	<b>3 000,00</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser.

**La délibération d'affectation définitive du résultat intervient après le vote du Compte Financier Unique 2025.**

## Délibération

*Le Conseil d'Administration,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 CCAS ;

**Considérant** l'excédent de la Section de Fonctionnement de **3 000,00 €** ;

**Considérant** l'absence de besoin de financement de la section d'investissement ;

**Considérant** l'affectation obligatoire du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement en application de l'article R2311-5 du CGCT.

Ouï l'exposé de Monsieur Ludovic TORO, rapporteur dans cette affaire.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'affecter de manière définitive les résultats 2025.

**DECIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de **3 000,00 €** sur la ligne codifiée **002** (recettes) « Excédent de fonctionnement reporté » de la totalité de l'excédent, soit **3 000,00 €**, compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement.

**DECIDE** de maintenir au chapitre **001** (recette) « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement, soit la somme de **16 513,83 €**.

**DECIDE** d'accepter les ouvertures de crédits budgétaires suivant le tableau ci-après et détaillées dans la note explicative jointe :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 513,83	
Chapitre	Article	Montant	
RAR 2025			
10	1068	0,00	Reste à Réaliser 2025
001	001	0,00	Affect. Résult. exploit. 2025
		16 513,83	Reprise résultat invest. 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	
Chapitre	Article	Montant	
RAR 2025			
001	001	0,00	Reste à Réaliser 2025
		0,00	Reprise résultat invest. 2025

  

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 000,00	
Chapitre	Article	Montant	
002	002	3 000,00	Affectation

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 17 avril 2026



Le Président du CCAS  
Ludovic TORO